

**Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour
l'acquisition de fournitures,**

Intitulé Région de Nouakchott

**Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour l'acquisition de
fournitures.**

Procès Verbal N° 23-2022


Objet: Achat d'un Groupe Electrogène / Série 22-2022

Date : 04/07/2022




Procès-verbal d'attribution de marché


L'An Deux Mille Vingt-deux, le Quatre Juillet à 00 heures Telle minute GMT, le Comité Interne des Achats Inférieurs au Seuil (CIAIS) de la Région de Nouakchott, s'est réuni dans les locaux de la Région de Nouakchott pour procéder à l'évaluation des offres reçus dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence (Consultation des Fournisseurs Série 22-2022 *Achat d'un Groupe Electrogène*)

Etaient présents

M Dumar Nalal Président par Intérim de la séance 

Membres:

Aminda Lo Membre 
Aboumoussa Diom Ndiaye Membre 
Moussa Ndiaye Membre 
..... Membre

Dumar Ndiaye est désigné Secrétaire de séance 

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :
 - *CLMT*
 - *MABROUKA SARL*
 - *FORCE SARL*

- les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :
 - *Néant*
 - *Néant*
 - *Néant*

- un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par le CIAIS. Il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

Le Comité a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- soumission complétée et signée ;
- délai de validité des offres ;

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

3. Conformité des fournitures,

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- caractéristiques techniques des fournitures, à acquérir ;
- prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

A l'issue de cet examen, l'entreprise F O R C E SARL a été retenue pour l'évaluation

- car les autres soumissionnaires ne répondent pas aux critères susmentionnés

Pour l'examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

- a) vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme

b) corriger toute erreur de calcul :

- lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

Conclusion

Sur la base de l'évaluation des offres, le Comité a jugé l'offre de **F O R C E SARL conforme** aux exigences du dossier. Son offre d'un montant de Un Million Cent Trente Un Mille (**1.131.000** MRU **TTC** est la moins disant et lui attribue par conséquent le marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de *la Région de Nouakchott*.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Comité.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Le Président :

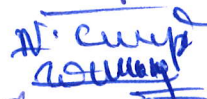


Les membres :

- Aminata Lo membre



- Ahoocuesyestem Nardelou membre



- Monna port lehad Membre



- membre

Demar Diaye

Le Secrétaire de séance



Tableau n°1 : Examen de la conformité des offres et qualification du soumissionnaire

Documents à vérifier	Soumissionnaires		
	CLMT	MABROUKA sarl	FORCE SARL
Soumission complété et signé	F	F	F
DDQE complété et signé	F	F	F
Délai de validité de l'offre	F	F	F
Copies des attestations de livraison de fournitures similaires de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.	NF	NF	F
Le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux	NF	NF	F

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- **F**=fourni ;
- **NF**=non fourni ;
- **FNC**=fourni non-conforme ;
- **SO**=sans objet ;

(Handwritten mark)

(Handwritten checkmark)

(Handwritten initials)

(Handwritten initials)

Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

	Soumissionnaires		
	CLMT	MABROUKA sarl	FORCE SARL
Montant de l'offre lu publiquement	1.261.500	1.218.000	1.131.000
Erreur de calcul			
Montant corrigé	1.261.500	1.218.000	1.131.000

Tableau n°3 : Classement des offres et attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire
FORCE SARL	1.131.000	1.131.000	1 ^{er}	Ok